



préscription pour violence

Par **cassie06**, le **06/10/2012 à 12:43**

bonjour mon compagnon a pris 1 ans ferme pour violence contre 3 policier , il est multirécidiviste et ne c'est pas présenter au tribunal . J'ai lu qu e la prescription dépendre des jours d'itt et que pour moin de 15 jours le delais étai de 18 mois est ce valable dans le cas de mon ami ?

Par **fabrice58**, le **06/10/2012 à 13:13**

Non, la prescription n'est valable qu'à partir du moment où la personne pourquie ou recherchée n'a pas été mise en examen ou comdamnée.